

REPUBLIQUE DU CONGO

LECRET N° 95 - 240 /MTFPSS/DGFP/DME-SC DD.

-----  
MINISTERE DE TRAVAIL, DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

Mettant fin au détachement accordé à  
Monsieur NTSIBA (François) Ingénieur des  
Eaux et Forêts, de 9<sup>e</sup> échelon  
Techniques.

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA MAITRISE DES  
EFFECTIFS

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;
- (/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 95/32 du 2 Février 1995 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 95/27 du 27 Janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 86/1025 du 10 Novembre 1986 portant réglementation de la mise en détachement des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 87/769 du 21 Décembre 1987 portant détachement et nomination de Monsieur NTSIBA François en qualité de Directeur Général Adjoint de la Société Congolaise Arabe Libyenne du Bois (SOCALIB) ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
- (/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u la lettre n° 175/MABEFP/CAB du 19 Avril 1995 du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts et de la Pêche demandant de mettre fin au détachement de l'intéressé ;

D.G.B.

AP

DGCF



4/2

( ) E C R E T E :

.../...

*Colley*

Article 1er. - Il est mis fin au détachement accordé par décret n°37/769 du 21 Décembre 1987 portant détachement et nomination de Monsieur NTSIRA François, Ingénieur des Eaux et Forêts de 9° échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) précédemment en service détaché auprès de la Société Congolaise Arabe Libyenne du Bois (SOCALIB).

Article 2. - L'intéressé est remis à la disposition du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts et de la Pêche, son administration d'origine à Brazzaville.

Article 3. - Le présent décret ~~qui prendra~~ prendra effet pour compter du 17 Avril 1995, date effective de reprise de service de l'intéressé, ~~Seza amagala~~ ~~travaux publiés au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.~~

Brazzaville, le 27 NOV. 1995

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail de la  
Fonction Publique et de la  
Sécurité Sociale,

*Signature*  
SOUP :

- Professeur Anacleto TSOUMBEET. Général Jacques Joachim YIMBEY-OPANGO.

Le Ministre de l'Agriculture, de  
l'Elevage, des Eaux et Forêts  
et de la Pêche,

Le Ministre délégué auprès du Minis-  
tre de l'Economie et des Finances  
Chargé du Budget et de la Coordi-  
nation des Régies,

*Signature*  
PROSPER

- Jean Prosper KOYC. -

*Signature*  
MATEMA

- Luc Daniel Adamo MATEMA. -

AMPLIATIONS :

DGF/DIR/SCADD.....	3
DGE.....	2
DGCF.....	2
MAEEFF/CAB.....	2
INTERESSE.....	2
DOSSIER.....	2
ARCHIVES.....	2
SGG/BC.....	2./17.

*Handwritten mark*